

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 6 janvier 2023

Nombre de délégués : 24

Nombre de voix : 70

Présents titulaires (22) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers

Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes

Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne

Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole

Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Monsieur Olivier GEORGIADIS pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême

Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais

Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Alain LECOINTE pour la communauté d'agglomération du Niortais

Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole

Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Monsieur Patrick ROUGEOT pour la communauté d'agglomération du Grand Guéret

Présents suppléants (2) :

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour le Communauté d'agglomération du Marsan

Monsieur Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Excusés (24) :

Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise

Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Monsieur Julien BAZUS pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole

Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac

Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération d'Arcachon Nord
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême
Monsieur Hindeley MATTARD pour la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Patrick MERCIER pour la communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Stéphane MOTTIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Pouvoirs (0) :

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

DELIBERATION 2023_001 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

Vu la délibération n°2019_05 du 11 mars 2019 relative à la mise à jour du programme d'action du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente décision.

Le Président,

Signé électroniquement par : Renaud LAGRAVE
Date de signature : 24/01/2023
Qualité : Signature des documents PDF par le président de
Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivants la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le



ID : 033-200081735-20230123-DELIB_2023_001-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

PREAMBULE

Nouvelle-Aquitaine Mobilités continue sa croissance, avec l'intégration de nouveaux membres, le déploiement concret de projets et la consolidation de sa trajectoire financière. Les nouveaux statuts, votés à l'unanimité au Comité Syndical du 14 mars, ont consacré ces orientations politiques stratégiques.

Les membres et non membres travaillent de concert pour définir les offres d'aujourd'hui et de demain avec la validation opérationnelle de nouvelles lignes de cars express, des ambitions sur le covoiturage et le vélo mais aussi la volonté collective de disposer d'un schéma de dessertes multimodales, clé de voute des futurs déploiements d'offre.

La communauté Modalis croit également, à travers le calculateur d'itinéraire, le M-ticket et la carte Modalis : 100% du territoire couvert en information voyageurs, 50% en vente digitale et 30% en interopérabilité billettique, en attendant les déploiements « nouvelle génération » Modalis.

Le budget 2023 sera dans la continuité du précédent, avec la montée en puissance du projet billettique.

RETOUR SUR L'ANNEE 2022

- Une refonte statutaire et financière tournée vers les usagers et les territoires

La refonte statutaire votée à l'unanimité en mars 2022 permet à de nouvelles collectivités d'adhérer à Nouvelle-Aquitaine Mobilités : les Départements et les Communautés de Communes ayant pris la compétence.

Parmi ceux-ci, le Département de la Gironde et les Communautés de communes de l'Aunis Atlantique, de Convergence Garonne, de Jalle Eau Bourde, Montesquieu, Réolais en Sud Gironde et Sud Gironde ont saisi l'occasion et comptent dorénavant parmi les membres de NAM.

La refonte assure également la soutenabilité financière des projets liés à la nouvelle feuille de route du Syndicat en organisant d'une part le cofinancement des biens communs nécessaires à une mobilité sans couture et d'autre part le financement ad-hoc des projets spécifiques tels que la billettique ou le déploiement expérimental de stations vélos.

Enfin, possibilité est maintenant offerte et organisée pour des territoires le souhaitant de créer une instance de gouvernance locale, adossée à un bassin de mobilités cohérent et à un budget annexe permettant la levée du Versement Mobilité Additionnel.

- Déclinaisons opérationnelles de l'Etude multimodale 2025 - 2030

Les déclinaisons opérationnelles de l'étude multimodale 2025-2030 ont débuté en 2022.

- Le schéma multimodal vise une meilleure articulation des offres de trains, cars et bus suivant des méthodes ayant porté ses fruits en Suisse en Allemagne. Ce projet s'adosse à

un travail intense en comité de bassin, pour relever l'expression de besoin des territoires, mais également à la première consultation numérique citoyenne du Syndicat. Ces travaux seront bien sûr consolidés par des analyses statistiques et financières portées par les bureaux d'étude.

- Les premières études de lignes de car express des corridors à fort enjeu de report modal ont commencé pour les corridors entre Blaye et Bordeaux, La Rochelle et Niort et de Ceinture Sud-Ouest de Bordeaux. Nouvelle-Aquitaine Mobilités pilote ces études et organise la concertation territoriale.

- o Schéma multimodal

En décembre 2021, les élus de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ont notifié le lancement d'un Schéma Multimodal, à visée opérationnelle, afin de mettre en coordination horaire les réseaux membres aux horizons 2025 et 2030.

Le bureau d'études SMA retenu pour accompagner le syndicat pendant 2 ans, pour un montant de 629 850,00€ HT, détient une très solide expérience en mise en coordination de réseaux de transport public, initialement acquise en Suisse où sa méthode appliquée il y a plus de 20 ans, a porté ses fruits depuis.

Les objectifs du schéma sont :



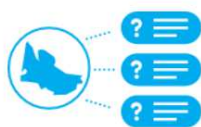
Favoriser les transports bas carbone



Mieux connecter les territoires



Faciliter l'usage des transports en commun



Mieux répondre aux besoins de mobilité exprimés dans les territoires



Améliorer les temps de parcours

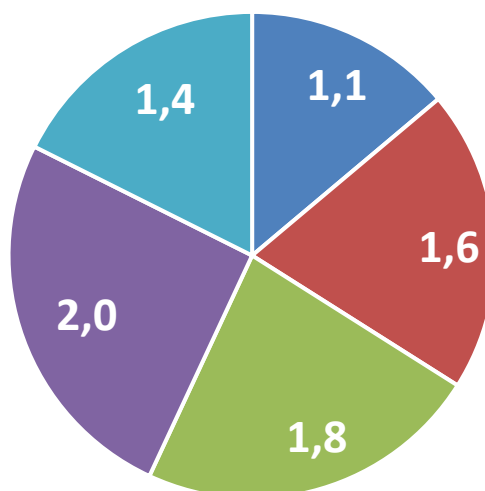


Proposer un service plus lisible, fiable et adapté aux usagers

Un diagnostic mettant en lumière les principaux indicateurs de mobilité au sein des bassins de mobilités a été réalisé dès le début de l'année 2022 :

- Dynamique de la population, au sein d'une région attractive peuplée de **6 millions d'habitants**. La forte croissance démographique se fait hors des cœurs d'agglomération, ce qui conduit à une augmentation significative des déplacements.
- Attractivité de **l'offre de transport public** desservant près de **2000 communes**
- Les flux tous modes : **17.5 millions de déplacements quotidiennement**
- Les flux en transports collectifs régionaux, pour une offre dépassant les 43 millions de kilomètres parcourus par des trains et des bus à l'année
- Les flux touristiques, générés par **34 millions de séjours par an**
- Des émissions de gaz à effet de serre estimées à près de **8 millions de tonnes CO2 annuelles**, en grande partie occasionnées par des déplacements en voiture particulière quand le **taux d'autosolisme atteint 92%**.

Emissions en 2019 liées au transport terrestre de voyageurs (Mt CO2e)



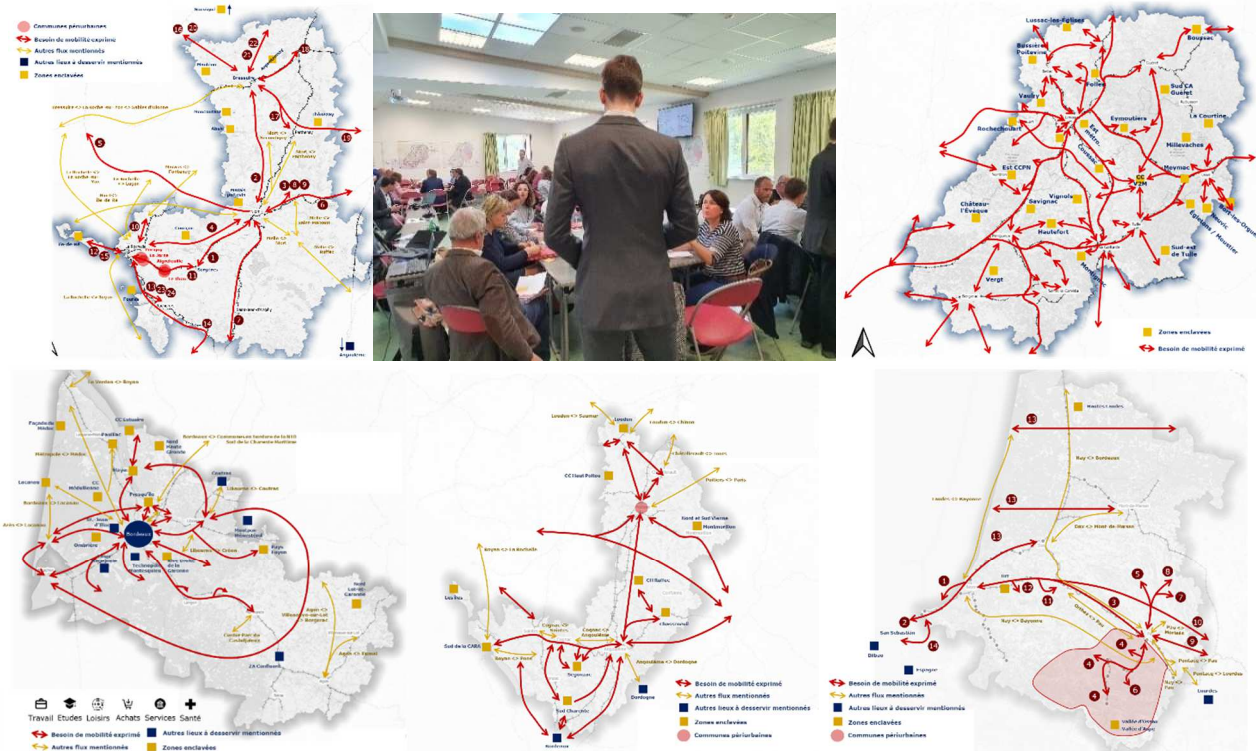
■ Sèvre Atlantique ■ Vienne Charente ■ Limousin Périgord ■ Gironde Garonne ■ Landes Pyrénées

Si l'enjeu de décarbonation des mobilités est présent partout avec des **émissions de CO2 comprises entre 1.10 à 1.57 tonnes de CO2 par habitant selon les bassins**, c'est dans les bassins Limousin – Périgord et Vienne – Charentes que ce ratio est le plus élevé.

Tous les bassins de mobilité sont concernés par des volumes de séjours touristiques élevés ; les **bassins Landes-Pyrénées et Gironde-Garonne**, qui renferment des secteurs très visités (Pays basque, plages océanes, vallées pyrénéennes, Bordeaux...), représentent à eux deux **plus de 50% des séjours**, avec une forte prédominance de la voiture particulière dans les déplacements.

Puis, entre mars et mai 2022, le recueil des expressions de besoins de mobilité, mené sous format atelier chez nos membres à Guéret, La Rochelle, Angoulême, Pau et Bordeaux, a permis un véritable enrichissement de ce diagnostic :

- **77 collectivités sont représentées**,
- **Plus de 200 besoins de mobilité** ont été remontés par les institutions.



Se dégage un **réseau armature inter-ville** où les mailles sont pour la grande majorité d'entre elles parcourues par une offre de transport public de type ferroviaire ou routier, totalisant 43 millions de kilomètres parcourus par an.

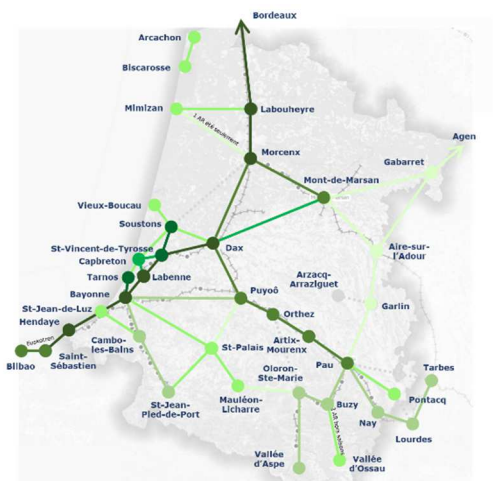
Les **niveaux d'offre actuels** sur ce réseau armature ont été présentés lors des comités de bassin de l'été 2022, en parallèle du niveau de flux tous motifs.

La comparaison entre ces deux jeux de données permettra de proposer dans une phase ultérieure d'étude des **niveaux d'offre cibles**.

LÉGENDE

Niveau d'offre de transport public (A/R par jour)	Niveau d'offre de transport public (A/R par jour)	
	Par fer (hors TOU/TET)	Par route
Plus de 16		
Entre 9 et 16		
Entre 4 et 8		
Moins de 4		

Pas d'offre de transport public



Que ce soit pour les motifs santé, travail, études, services, achats, loisirs ou tourisme, il en ressort **une caractérisation des principaux axes de déplacements sur le territoire du point de vue :**

- **des difficultés de mobilité vécues,**

- **du profil des usagers captables par l'offre de transport public**
- **du niveau de flux inter-villes**

En résumé par motif, les besoins de déplacement sont localisés :



Travail

Vers les cœurs de ville, mais aussi vers des zones d'activités et industrielles situées aux abords des grandes villes



Études

Vers les lycées professionnels et universités, parfois situés hors des agglomérations, et avec des pics le dimanche et le vendredi



Santé

Vers les centres hospitaliers, souvent mentionnés pour des spécialités absentes des lieux de santé proches du domicile



Achats

Dans une moindre mesure, vers les zones commerciales situées aux abords des grandes villes



Services

Peu mention de lieux de services à desservir en priorité



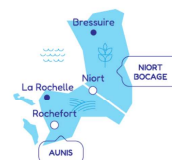
Loisirs / tourisme

Des besoins de mobilité liés au tourisme exprimés vers le littoral, les îles, dans le Périgord et les Pyrénées

Les Délégués ont souhaité que les habitudes de déplacement des habitants, usagers ou non du transport public, viennent compléter les expressions de besoin institutionnelles. Ce fut l'occasion pour le syndicat de construire sa **plateforme participative**, et d'y héberger une première consultation.

Ainsi, un marché de conception, d'hébergement et de maintenance pendant 1 an de la plateforme participative a été passé avec l'agence Mediapilote, pour un montant de 35 700,00€ HT. La campagne d'enquête s'intitule « ET SI ON PARLAIT DE VOS DEPLACEMENTS », et vise à faire remonter les habitudes de déplacement selon un questionnaire constitué majoritairement de questions fermées, et en lien avec les enjeux remontés de la concertation institutionnelle menée au préalable.

Les questions de la consultation ont été rédigées à l'appui des grands enjeux ressortis des ateliers d'expression de besoin et des analyses de flux, et donc adaptées aux spécificités de **14 secteurs géographiques**.



Sèvres et Atlantique

La Rochelle et l'arrière-pays ainsi que Niort sont les deux localités dynamiques du bassin Sèvres-Atlantique, avec une forte progression démographique et de nombreux équipements d'enseignement supérieur et zones d'emploi. Ces localités ont un lien fort avec la région Pays de la Loire et la Vendée !

[Je donne mon avis !](#)

Vienne et Charentes

Tant en matière d'équipements que de croissance démographique ou de flux de déplacement, l'axe Royan-Angoulême et le secteur autour de Poitiers font figure de proue sur le bassin Vienne-Charente.


[Je donne mon avis !](#)



Gironde et Garonne

Avec ses 5,3 millions de déplacements quotidiens, le bassin Gironde-Garonne est le bassin le plus dynamique de la Nouvelle-Aquitaine. Et pour cause : un territoire très attractif où la population a augmenté de +25 % en 10 ans par endroits !

[Je donne mon avis !](#)



Limousin et Périgord

Plus vaste des bassins de mobilité, le bassin Limousin-Périgord est multipolaire avec ses 4 territoires dynamiques que sont Limoges, Brive-Tulle, Périgueux et Ussel. Ces 4 territoires génèrent la majorité des déplacements quotidiens. Ce bassin attire également de nombreux touristes dans le Périgord et autour de Limoges.


[Je donne mon avis !](#)



Landes et Pyrénées

Ce sont plus de 70 000 habitants qui se sont installés en dix ans dans ce bassin : ils génèrent 300 000 nouveaux déplacements pour routes supplémentaires, particulièrement sur le littoral et au nord de Pau où la population a cru de +11 % sur cette même période.

[Je donne mon avis !](#)



A l'appui d'un kit de communication, le relais de l'enquête a été organisé avec les territoires, afin de toucher un panel de répondants représentatif des habitants de la Nouvelle-Aquitaine. A fin de l'année 2022, la barre des 3 000 répondants a été dépassée, et la représentativité du panel de répondants en termes de tranches d'âge et de communes de résidence est bonne. 2/3 des répondants connaissent Modalis, alors qu'1/3 d'entre eux sont plus éloignés du transport public.

Les résultats de l'enquête, attendus pour 2023, doivent permettre de confirmer ou d'infirmer les lieux à fort enjeu de correspondance entre lignes régulières de transport et les chaînes intermodales de déplacement pour lesquelles les offres de transport public sont à mieux synchroniser (train <> train, train <> car régional, train <> bus, car <> bus).



L'intégration des préconisations de coordination des différents réseaux est progressivement envisageable dès les prochaines dates de renouvellement des contrats transport des réseaux :


- Tulle en septembre 2023
- Site routier de la Corrèze en septembre 2023
- Brive, Niort et Rochefort en septembre 2024
- Site routier de Charente-Maritime en septembre 2024, de la Creuse en 2025...

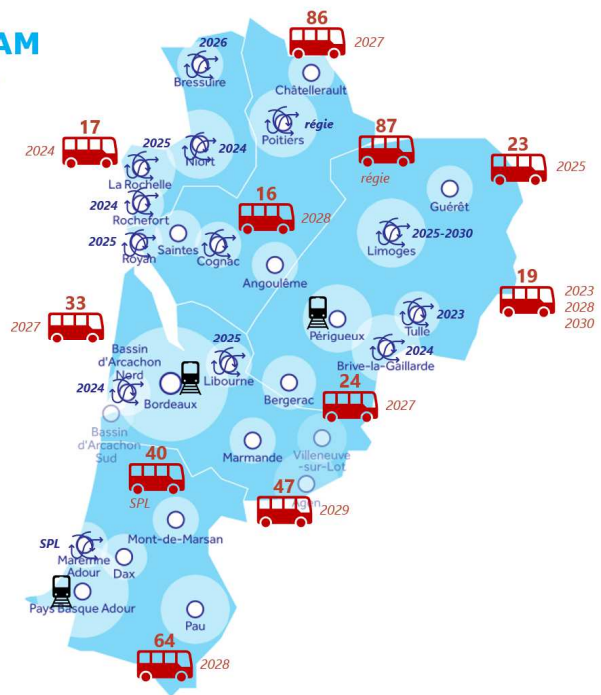
HORIZONS 2025 2030

Articulation Schéma Multimodal de NAM avec contrats transport des membres

 DSP routières Région adossées au schéma

 Redéfinition réseau urbain en adéquation avec le schéma

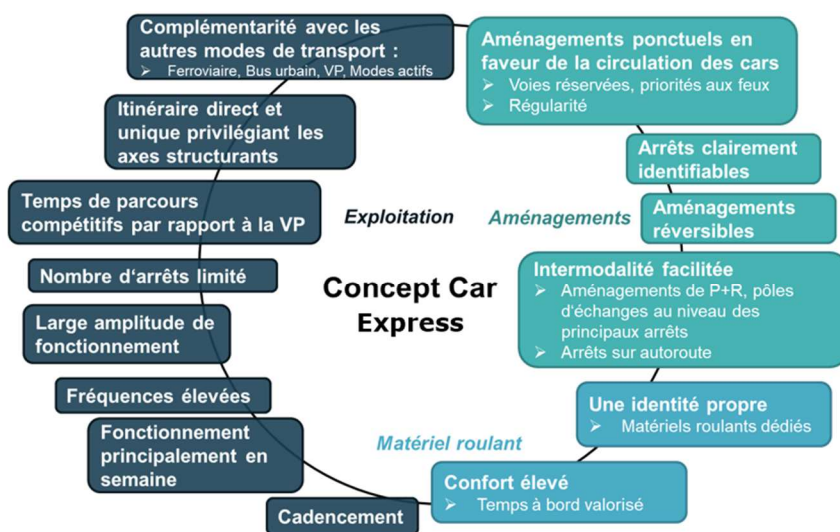
 Développement de réseau express / navette ferroviaire



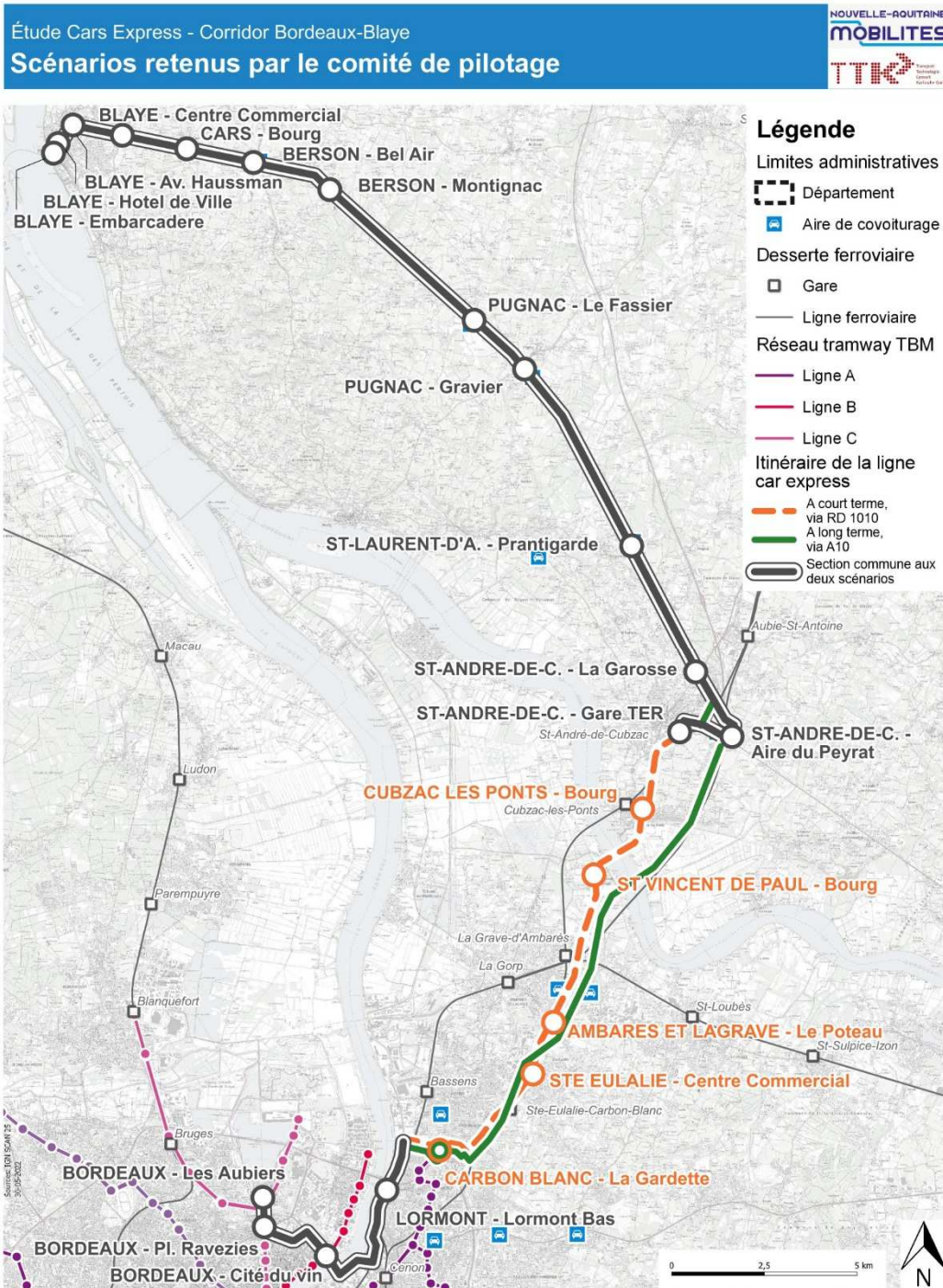
Sur certains sites, la mise en œuvre opérationnelle du schéma avance déjà, avec par exemple la valorisation de temps de correspondance TER <> bus optimisés (compris entre 5 et 10 minutes) à la gare de Tulle dans les pièces de marché transport.

o **Etudes de déclinaison des cars express**

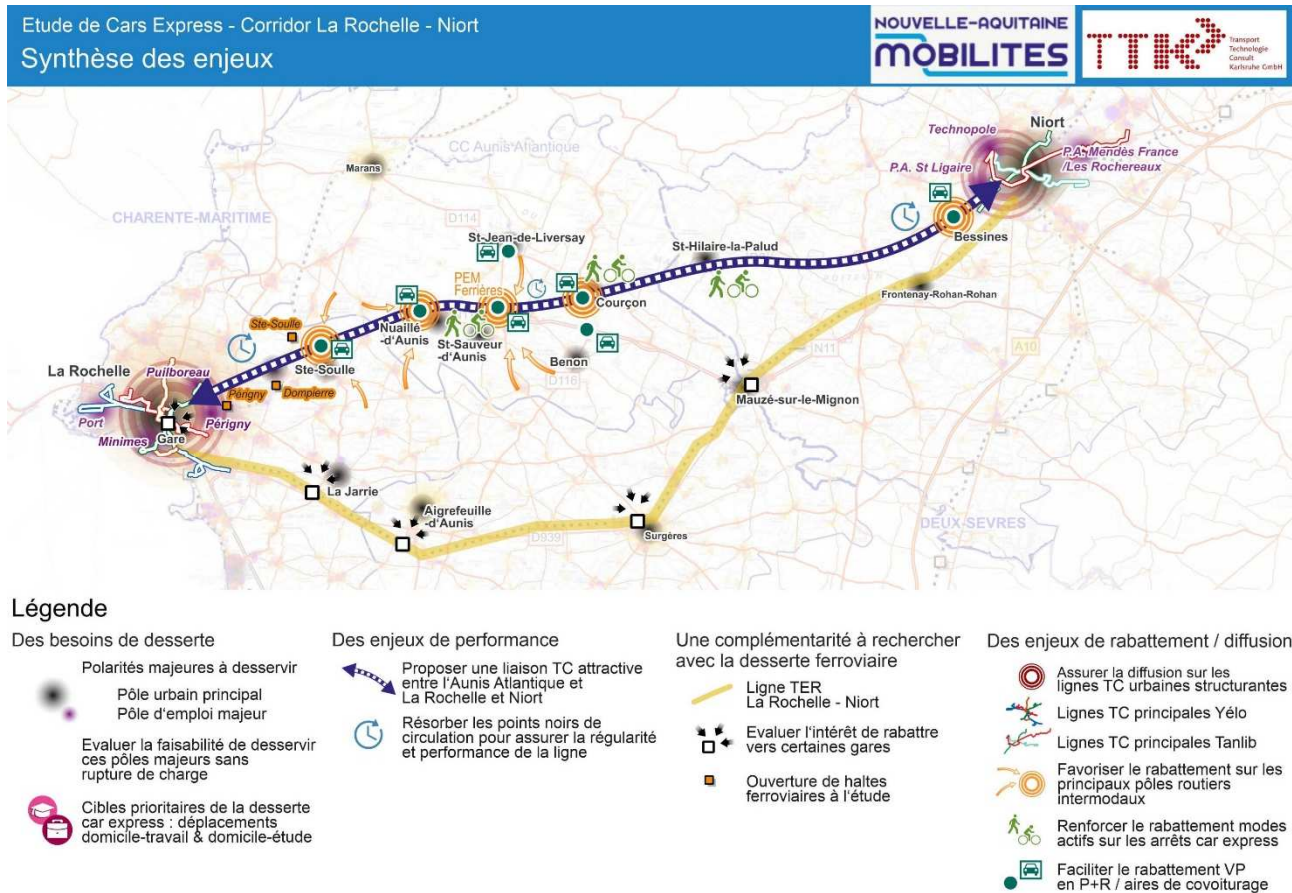
Ces études doivent définir l'itinéraire, le niveau d'offre et les aménagements nécessaires à la mise en exploitation de ces lignes de cars express.



La première étude de déclinaison du corridor Blaye Bordeaux a été lancée le 1er décembre 2021. Elle a permis de valider l'itinéraire, les points d'arrêts, la fréquence et les aménagements nécessaires à la ligne Blaye Bordeaux en septembre 2022.



La deuxième étude de déclinaison du corridor La Rochelle – Niort a été lancée en mars 2022. Plusieurs ateliers de travail ont été organisés par Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour recueillir les besoins de desserte des territoires, proposer des itinéraires et des scénarios d’offre de service. Un COPIL de validation de l’itinéraire, du niveau d’offre et des aménagements nécessaires est prévu en février 2023.



La troisième étude de déclinaison du corridor de ceinture Sud-Ouest autour de la Métropole de Bordeaux a été lancée en novembre 2022. Les premiers ateliers de travail sont prévus en janvier 2023.

- **Vers la Mobilité Intégrée Modalis**
 - **L'information voyageurs**

En 2022, le Référentiel Multimodal Régional deuxième génération a été déployé avec :

- La mise en place d'une console de production, paramétrage et diffusion des données d'offre de mobilité pour améliorer le transfert des données par les opérateurs des membres et l'enrichissement des données (accessibilité des lignes et points d'arrêts, équipements sur les points d'arrêts etc.)

A date 22 réseaux intègrent leurs données directement et de manière autonome au sein de la console, sans intervention de notre titulaire. 105 accès à la console ont été créés pour les agents des Autorités Organisatrices des Mobilités et leurs exploitants.

- L'intégration au sein du RMR de nouvelles données théoriques (voiries, parkings, vélos...). Le référentiel de « points de mobilité » recensant les parkings voitures et vélos a été lancé en 2022. Il permet aux réseaux d'indiquer la présence de parkings, parkings de rabattement, aires de covoiturages et parkings à vélos mais aussi d'indiquer le nombre de places disponibles, l'accessibilité et les équipements mis à disposition (bornes de recharges électriques, distributeurs de titres transports etc.)
- La mise en service d'un agrégateur « SIRI » pour maîtriser et centraliser les données temps réels. A date, le temps réel est en service pour les réseaux de Tulle, Rochefort, Angoulême, Pau, Bocage Bressuirais, Niort et Poitiers. L'intégration du temps réel pour la Région site 33, la région – TER, Limoges et La Rochelle est en cours. Enfin, des évolutions techniques sont en cours de réalisation par les réseaux Bordeaux Métropole, La Région site 40, Couralin et la MACS. Une fois fonctionnels, ces flux seront alors intégrés au référentiel et au calculateur Modalis.
- La mise en service d'une console de saisie des données circonstancielles « infos trafics », à destination du calculateur. Cette fonctionnalité a été déployée à la fin du T3 2022.
- Le lancement de l'Observatoire de la mobilité, à partir des données disponibles (cf paragraphe 3.b)

Dans la continuité du précédent référentiel, les développements sont réalisés en open source. Le RMR deuxième génération et l'Observatoire de la mobilité représentent un investissement de 550 K € TTC.

Ce projet a bénéficié d'un financement par le plan de relance, d'un montant de 328 427 € TTC.

En parallèle, la charte de gouvernance interne et externe de la donnée pour Modalis a été votée à l'unanimité par les délégués et déployée auprès des réseaux membres. Celle-ci a pour objectif de mettre en place des règles communes autour de la qualité et de la disponibilité de la donnée transport afin d'accroître la qualité de l'information voyageurs. Elle fournit aussi des outils (manuels techniques, de clauses pour DSP, ...) visant à faciliter la gestion et la production des données par les membres.

Par ailleurs, en 2022, la fréquentation du site internet Modalis a connu une croissance de 10,7 % par rapport à 2021, avec 166 000 utilisateurs par mois en moyenne tous médias confondus (site, applications & marques grises) contre 150 000 en 2021, 104 000 en 2020, 30 000 en 2019 et 15 000 à fin 2018.

Le marché relatif au calculateur d'itinéraire Modalis devant prendre fin en avril 2022, peu de développements complémentaires ont été réalisés cette année. En effet, son renouvellement s'est inscrit au sein du projet mobilité intégrée, dont la première mise en service a eu lieu en décembre 2022. A ce titre, le calculateur a dû être prolongé jusqu'à la mise en service de la version 0 du Maas Modalis, en décembre 2022, pour assurer la continuité de service et de performances aux usagers.

- **L'observatoire**

L'Observatoire des mobilités a été lancé au deuxième trimestre 2022 dans une première version consacrée à l'analyse des offres de transports théoriques sur le territoire. A la fin du troisième trimestre 2022, les analyses sur la coordination des offres (origine destinations, correspondances, isochrones) ont aussi été ouvertes.

Celui-ci s'étoffera ensuite au cours de l'année 2023 en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs et des données disponibles, avec notamment la mise en service des systèmes de mobilité intégrée Modalis, les données liées aux usages des transports (ventes, validations...) viendront s'implémenter.

L'Observatoire a pour objectif de fournir des indicateurs aux élus, AOM, exploitants et à NAM afin de parvenir à une meilleure connaissance de l'offre de transport disponible mais aussi, à terme, des usagers, de leurs besoins et de leurs pratiques de mobilité.

A date, 71 accès à l'observatoire ont été créés pour les agents et élus des AOMS ainsi que pour leurs exploitants lorsque l'AOM l'autorise.

- **Le projet Carte Modalis**

En 2022, la carte Modalis a poursuivi son déploiement sur les réseaux de Nouvelle-Aquitaine, dans le prolongement de son lancement sur le réseau TER en 2019, rendant ainsi concrète la promesse d'un support unique de mobilité pour de nouveaux habitants du territoire.

Suite à la campagne de recettes d'interopérabilité pilotée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités en 2021, on compte désormais 13 réseaux compatibles, dont 9 qui émettent la carte Modalis et 4 qui l'acceptent en complément de leur carte locale.

BUDGETAIRE 2023

23 janvier 2023

Délibération 2023_001

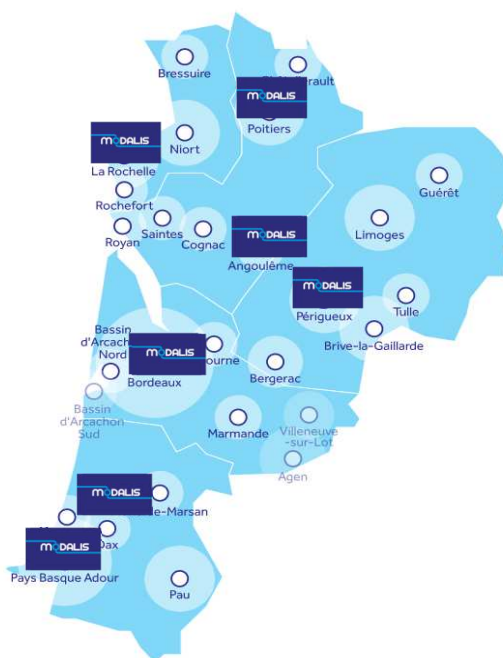
Annexe

Liste des réseaux émetteurs :

- TER – Région NA
- Car de Gironde - Région NA
- Car de Charente-Maritime - Région NA
- Car de la Vienne - Région NA
- Car des Landes - Région NA
- Vitalis – Grand Poitiers
- Couralin – Grand Dax
- Yégo – MACS
- Péribus – Grand Périgueux.

Liste des réseaux accepteurs :

- TBM - Bordeaux Métropole
- Möbius - Grand Angoulême
- TransCom – Grand Cognac
- Txik Txak – SMPBA.



L'augmentation du nombre de réseaux émetteurs a entraîné une diversification des fournisseurs de cartes Modalis auprès des membres. 2 nouveaux modèles de cartes ont ainsi été approuvés par Nouvelle-Aquitaine Mobilités dans le cadre d'un processus de certification mis en œuvre par l'expert indépendant mandaté par le syndicat (GCN ITS) : Paragon et Watchdata, en complément du fournisseur historique Thalès / Gemalto.

De plus, afin d'anticiper l'augmentation de l'usage de la carte sur les différents réseaux compatibles, une procédure SAV a été définie dans le cadre du groupe de travail Billettique, qui sera enrichie lors de la mise en œuvre de la plateforme billettique Modalis interfacée avec les plateformes existantes.

Enfin, les travaux sur la communication liée à la carte se sont poursuivis en 2022, avec la définition du visuel des futures cartes Modalis émises par le réseau Yélo de La Rochelle à partir de l'été 2023, ainsi que la préparation d'une campagne sur l'interopérabilité du réseau Txik Txak qui sera mise en œuvre début 2023, en lien avec la Région et Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

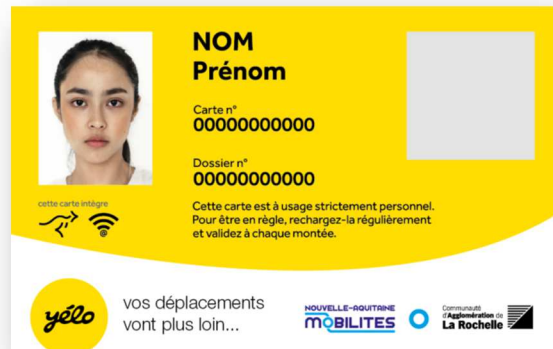
Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le

S²LOW

ID : 033-200081735-20230123-DELIB_2023_001-DE



Rendez-vous sur un distributeur TXIK TXAK et chargez les titres directement sur votre carte Modalis.
Titres disponibles : Ticket 1 voyage, Ticket 10 voyages, Pass 1 jour, Pass 7 jours



o Le Ticket Modalis

En 2022, le Ticket Modalis a poursuivi son développement en termes de couverture géographique et fonctionnelle, tout en amplifiant largement son usage, multiplié par 3 par rapport à 2021.

L'application référence désormais 26 réseaux, dont Tut'Agglo de Tulle ajouté en 2022 :

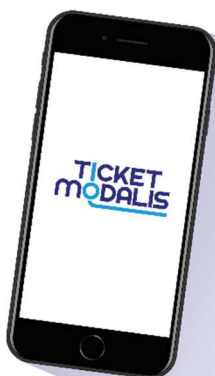
- Le réseau TER (Pass Abonné 20 / 30 voyages)
- Les 12 sous-réseaux de car régional
- 13 réseaux urbains.

Conformément aux engagements pris par Nouvelle-Aquitaine Mobilités, l’anonymisation des données de validations a été mise en œuvre au printemps 2022, afin de parfaire la protection des données personnelles des usagers, en totale conformité avec le RGPD.

De plus, l’application s’est enrichie en 2022 de la ligne de car inter-régionale Nantes – Poitiers, lui permettant ainsi de dépasser les frontières régionales, dans le cadre d’un partenariat entre les Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, avec l’appui de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

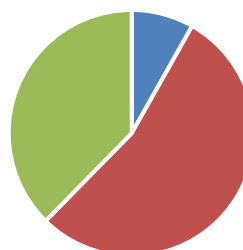


Enfin, l’application a connu à nouveau une forte croissance en termes d’usage avec plus de 650 000 trajets effectués, soit plus de 3 fois le nombre de trajets réalisés en 2021, qui marquait déjà une multiplication importante par rapport à 2020, l’année de lancement. Le chiffre d’affaires 2022 dépasse ainsi l’objectif symbolique d’un million d’euros. Ce succès confirme la pertinence d’un outil numérique multimodal, inclusif et performant, facilitant l’usage du transport public en Nouvelle-Aquitaine et préfigurant la future application intégrée Modalis.



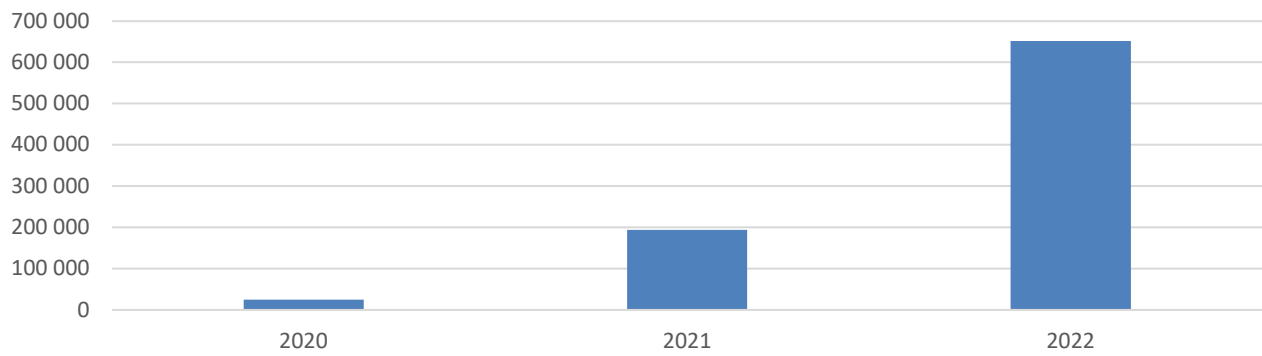
Validations	Recettes	Titres vendus	Inscriptions
650 959	1 070 787 €	478 805	27 057

Validations par réseaux en 2022



■ TER ■ CARS ■ URBAINS

Progression de l'usage 2020 - 2022



○ **La mobilité intégrée Modalis**

Au cours de l'année 2022, Nouvelle Aquitaine Mobilités et ses membres ont notifié les différents lots du projet de mobilité intégrée Modalis. Ce projet, lancé en 2021, consiste à mettre en œuvre un système de mobilité intégrée visant à simplifier l'accès à la mobilité en Nouvelle-Aquitaine, en ciblant en priorité l'offre de transport public (TER, cars interurbains, réseaux urbains) ainsi que les nouvelles mobilités (covoiturage, vélo, etc.).

Ce système mutualisé comprend des fonctions d'informations voyageurs (recherche d'itinéraires, horaires & calculs tarifaires) et de vente digitale et physique, accessibles via le compte unique de mobilité Modalis. Le système peut s'interfacer également avec les systèmes billettiques existants des plusieurs réseaux membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ainsi qu'avec des services de mobilité partenaires, en vue de créer un véritable écosystème régional de mobilité intégrée autour de la marque Modalis.

En termes d'architecture, le projet a fait l'objet d'un marché principal constitué de 4 lots, dont les titulaires ont été sélectionnés dans le cadre d'un dialogue compétitif :

- Lot 1 : Assistance à maîtrise d'œuvre et intégration globale, remporté par Sopra Steria, notifié le 8 février 2022 pour un montant de 2 309 303,94 € TTC
- Lot 2 : MaaS (calculateur d'itinéraire et médias digitaux), remporté par Moovit, notifié le 25 avril 2022 pour un montant de 1 735 272,00 € TTC sur 4 ans.
- Lot 3 : Billettique (plateforme logicielle et équipements), remporté par Kuba, notifié le X pour un montant de 27.971.260 € TTC.
- Lot 4 : M-Ticket, remporté par Digimobee, notifié le 17 juin 2022 pour un montant de 770 040,00 € TTC.

L'exécution de ces lots a démarré immédiatement pour assurer la livraison d'une version 0 en décembre 2022 puis de versions successives avec des fonctionnalités supplémentaires (e-boutique, plateforme de mise en relation covoiturage...) en mars, avril et juin 2023.

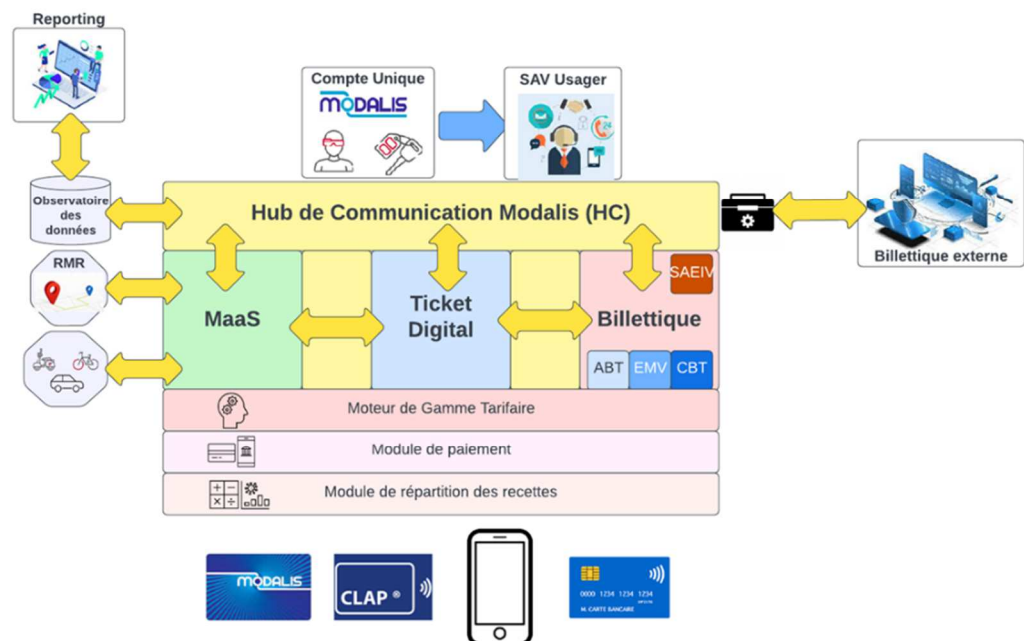
Le projet s'appuie également sur le référentiel multimodal régional et l'Observatoire de la mobilité, qu'il permettra d'alimenter de données d'usage (ventes et validations billettiques, etc).

▪ **La Plateforme de Mobilité Intégrée Modalis**

La plateforme Modalis de NAM est construite sur un concept original et à ce jour unique en France :

- Elle est hébergée intégralement dans le "Cloud" ce qui autorise des performances élevées liées aux dernières technologies d'échange de données en quasi-temps réel

- Elle est constituée de plusieurs plateformes reliées entre elles par un hub de communication permettant des échanges de données sécurisés, y compris vers le monde extérieur (billettique, M-Ticket, MaaS, RMR, Observatoire)
- Elle est « orientée digital » et supporte la carte Modalis, le smartphone, la carte bancaire et d'autres objets connectés dans le futur
- Elle comporte des fonctionnalités intégrées innovantes comme :
 - Des médias digitaux (applications, site internet et widget) regroupant, à terme, les fonctions d'informations voyageurs, vente et utilisations des transports.
 - Le compte unique usager et son outil de gestion
 - Un module de paiement et de répartition de recettes
 - Un référentiel de données (RMR) et un observatoire de la mobilité
 - Un espace d'administration centralisé
- Elle supportera pleinement l'interopérabilité et l'intermodalité.



▪ Lot 3: La Plateforme Billettique Mutualisée

Le Lot 3 a été attribué à la société KUBA en Juillet 2022

Le planning est divisé en 3 phases

Fin 2022 nous avons atteint les principaux jalons à savoir

- L'analyse des principaux besoins fonctionnels des réseaux de Phase 1
- La confirmation des besoins en équipements des réseaux de Phase 1
- L'articulation architecturale avec autres partenaires de la Plateforme Modalis

Décembre 2022 a vu l'arrivée, très attendue, du premier des 2 renforts de l'équipe billettique en la personne de Jean-Benoît Faurel, qui prendra en charge la gestion de la plateforme Modalis (hors MaaS), l'ensemble des recettes et des tests des différentes phases.

○ **Le voyage d'études**

Un voyage d'études à Prague et Lausanne a été organisé par Nouvelle-Aquitaine Mobilités en octobre 2022 pour permettre aux membres (techniciens et élus) de rencontrer les directeurs de PID et Mobilis, les communautés tarifaires de Bohême Centrale (République Tchèque) et du Canton de Vaud (Suisse), dans l'objectif d'échanger et d'obtenir des retours d'expériences sur la mise en œuvre et le déploiement de communauté tarifaire de transports collectifs.

Aux côtés de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, étaient présents des représentants du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités, de la Rochelle Agglomération, de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, de la Métropole de Bordeaux ainsi que de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les réseaux PID et Mobilis ont de nombreux points communs pouvant être source d'inspiration :

- une offre de transport large et développée sur tout le territoire urbain et périurbain ;
- de l'information voyageur mutualisée ;
- un seul et unique système billettique ;
- des outils MaaS permettant de planifier un trajet, de s'informer et d'acheter des titres ;
- une gamme tarifaire unique et zonale, commune à l'ensemble du territoire ;
- des ressources d'investissement mutualisées ;

Ce voyage a permis de montrer d'autres modèles de tarification multimodale et notamment les communautés tarifaires.

○ **Les nouvelles mobilités :**

Dans le cadre de sa compétence de coordination des offres de transport, Nouvelle Aquitaine Mobilités a mis en place, à la demande de ses membres, des groupes de travail sur les thématiques du covoiturage et du vélo.

○ Covoiturage

Les résultats de l'étude multimodale ont permis d'identifier plusieurs corridors de covoiturage.

Une consultation pour la réalisation de ces études a été lancée en juin 2022. La notification du marché est prévue en janvier 2023, pour un lancement des premières études en février/mars 2023.

Ces études ont pour objectif de définir le potentiel de covoiturage des corridors, de déterminer un niveau de service adapté au potentiel analysé et d'établir un programme d'aménagements nécessaires au lancement du service de covoiturage.

Ces études sont financées à hauteur de 90 % par le programme européen ELENA, qui finance des études permettant la réalisation d'investissements en faveur des économies d'énergies. Une enveloppe d'1,8M d'euros a été allouée à Nouvelle-Aquitaine Mobilités sur 4 ans pour la réalisation de ces études de covoiturage (12 corridors identifiés) et des études de hubs de mobilités.

En parallèle de ces études, le groupe de travail covoiturage a permis de faire émerger la nécessité d'intégrer à MODALIS une plateforme publique de mise en relation covoiturage. Cette plateforme, complémentaire au référencement des offres d'opérateurs privés de covoiturage, proposera un service de mise en relation pour l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine. La mise en service est prévue fin mars 2023.

- o Vélo

En 2022, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a travaillé avec ses membres pour évaluer les modèles économiques des opérateurs de vélo free floating ou stations-vélos dans le cadre d'un déploiement autour et au sein d'agglomération de taille intermédiaire.

Dans ce contexte, l'axe Royan Angoulême a fait l'objet d'un regard particulier et d'un travail spécifique avec la Région, Grand Angoulême, Grand Cognac, Saintes et Royan Agglomération d'une part et la société FIFTEEN, lauréate en 2022 de l'AMI TENMOD, pour la mise en œuvre du projet TERRA (TER-Royan-Angoulême).

Ce projet d'expérimentation d'un système de Vélos en Libre-Service (VLS) en gare, le long de l'axe ferroviaire Royan-Saintes-Cognac-Angoulême, a pour objectif de favoriser l'intermodalité train+vélo. Des stations de VLS seront installées sur l'ensemble des 8 gares de l'axe. Des stations complémentaires seront installées sur les territoires de Royan, Cognac et Angoulême. Les usagers pourront utiliser ce service en complément de leur usage du train sur cet axe.

Cette expérimentation d'une durée de 18 mois sera mise en place en juin 2023 et intégrée à MODALIS.

2023, EN ROUTE VERS LA MOBILITE INTEGREE : NOUVEAUX STATUTS, NOUVEAUX MOYENS, DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES ET ETUDES D'INTEGRATION.

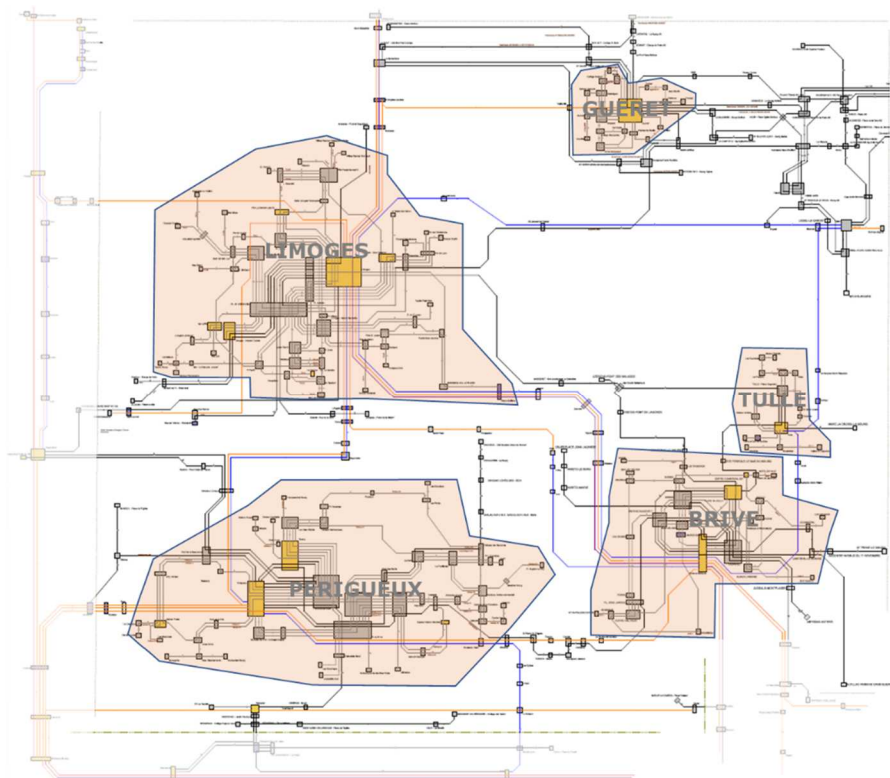
1. Déclinaisons opérationnelles de l'Etude multimodale 2025 – 2030

a. Le schéma multimodal

La poursuite des travaux du schéma multimodal porte sur les **niveaux d'offre cible**.

Lacunes et doublons d'offre seront ainsi identifiés grâce à un travail de superposition des offres ferroviaires, routières et urbaines dans un format réticulaire, faisant apparaître les pôles de rabattement et de diffusion où les correspondances sont à organiser.

Ces formats réticulaires sont partagés avec les membres tout au long du schéma, qu'ils représentent les niveaux d'offre actuels ou projetés.



Le cabinet SMA travaillera début 2023 à des propositions de calage horaire des circulations favorisant :

- la **coordination train <> train et train <> car régional**, grâce à plus de cadencement tout au long de la journée sur le réseau armature,
- la **coordination train <> bus et car régional <> bus**, grâce à la co-construction avec les membres des orientations en matière d'intermodalité TC, et l'anticipation des besoins de correspondance dès la phase de négociation des contrats transport

Les **promesses servicielles horaires** qui en découlent, seront présentées lors des comités de bassin du printemps 2023, objectivées au regard des résultats de l'enquête numérique, et soumises à avis des membres et des territoires. Avant d'être présentées, les promesses servicielles feront l'objet d'une analyse économique visant à vérifier que l'utilisation des infrastructures et des matériels roulants est optimisée, ainsi que la faisabilité en matière de financement.

Enfin, la dernière étape d'étude consistera en un **accompagnement approfondi des membres - pouvant inclure leurs exploitants** - sur les aires de travail de la région (14), afin de **planifier les mises en œuvre opérationnelles des nouveaux horaires**. Comme expliqué précédemment, ce travail aura pu être anticipé sur certains secteurs, en cas de date prochaine de passation d'un nouveau contrat transport (exemple de Tulle cité précédemment).

b. Les corridors cars express

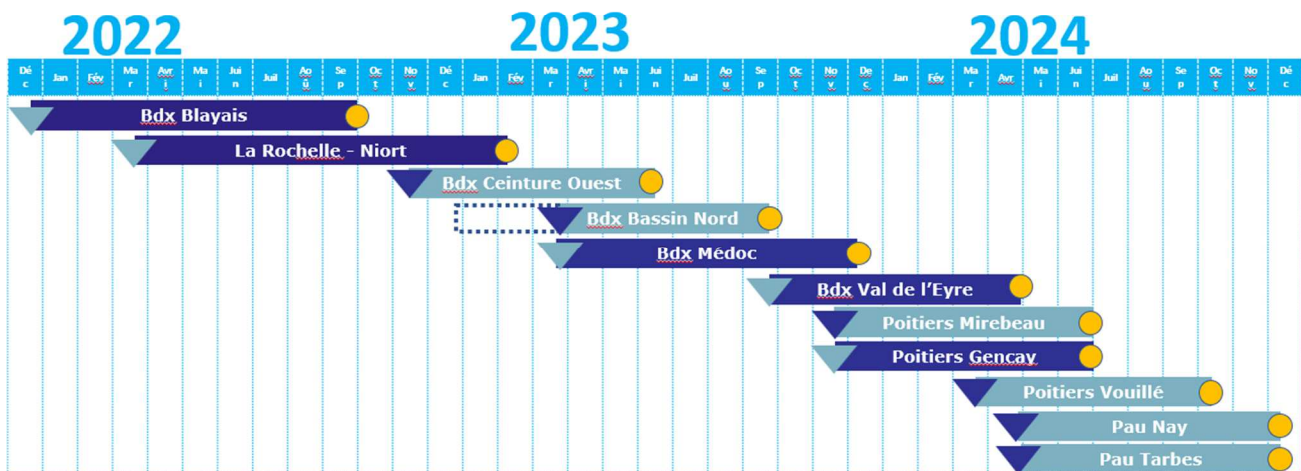
5 études de déclinaison des corridors de cars express doivent être lancées en 2023:

- Le corridor de Bordeaux – bassin Nord
- Le corridor de Bordeaux - Médoc
- Le corridor de Bordeaux – Val de L'Eyre
- Deux corridors autour de Poitiers

Planning estimatif des études de déclinaison :

Planning estimatif de lancement des études Bassin Gironde Garonne Maj 12-2022

- Validation de l'itinéraire de car express
- Validation de l'offre de service (Fréquence, Amplitude) et des coûts d'exploitation
- Définition du programme d'aménagement à réaliser et premières estimations financières



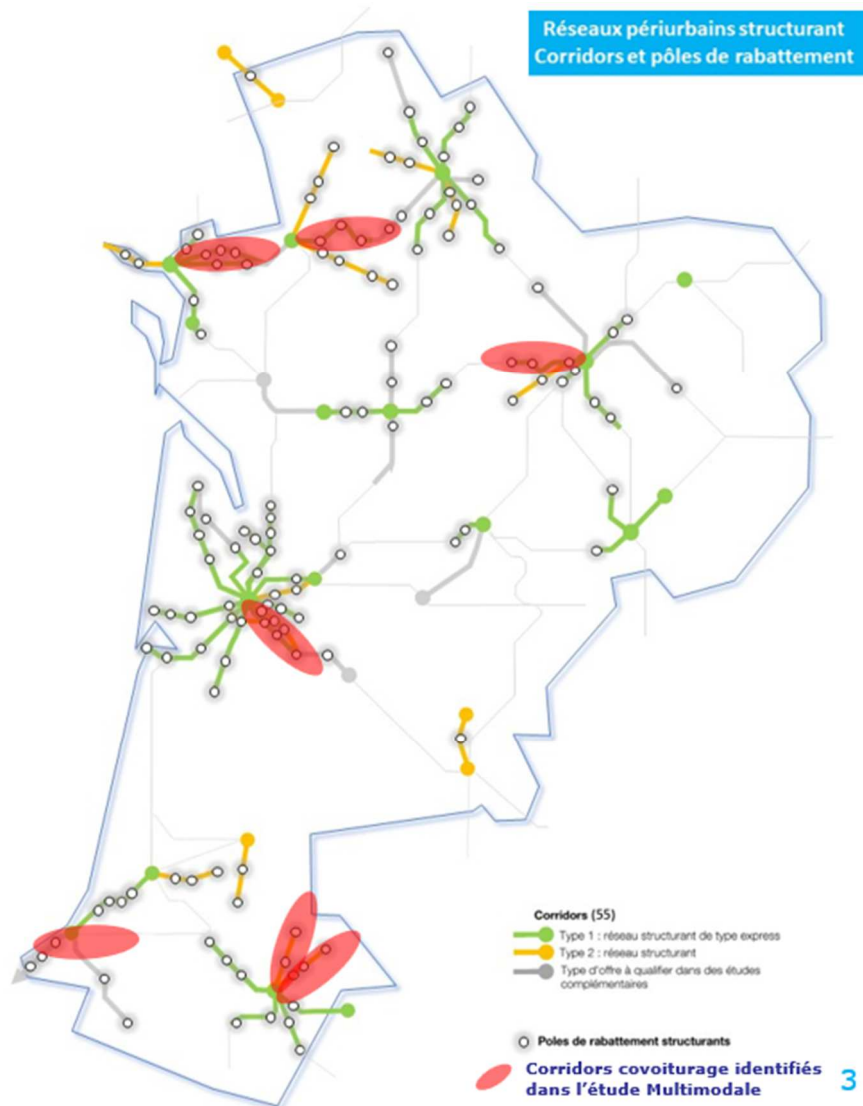
c. Les corridors covoiturage

Comme pour les cars express, des études de déclinaison des corridors de covoiturage issus de l'étude Multimodale débuteront en 2023.

La notification du marché est prévue en janvier 2023, pour un lancement des premières études en février/mars 2023. Le planning de réalisation sera confirmé avec le choix du prestataire.

Ces études ont pour objectif de définir le potentiel de covoiturage des corridors, de déterminer un niveau de service adapté au potentiel analysé et d'établir un programme d'aménagements nécessaires au lancement du service de covoiturage.

12 corridors ont été identifiés dans le cadre du programme de financement européen ELENA. 6 corridors supplémentaires peuvent être ajouté au marché d'étude. Un financement complémentaire sera demandé si ces corridors sont déclenchés.



d. Les hubs de mobilités

Au même titre que les études de corridors de covoiturage, la démarche hubs de mobilité viendra compléter les travaux du schéma multimodal sur la dimension rabattement et « offres du dernier kilomètre ».

2022-2024

Construction du **schéma multimodal** de Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2025-2030

Compléments nécessaires:

1

Compléter le réseau de lignes régulières de transport assurées par des trains, car et bus, par des offres de **lignes de covoiturage** attractives

2

Renforcer l'attractivité des pôles de rabattement et apporter des solutions à l'enjeu du « dernier kilomètre » par la démarche **hub de mobilité**



Le démarrage de ces études était conditionné à l'obtention d'un financement au titre du mécanisme européen ELENA, dont le dossier a été déposé en 2022 auprès de la Commission Européenne. C'est chose faite depuis l'approbation reçue de la part de la Commission, et la signature de la convention en décembre 2022.

Après une dernière étape de négociation en janvier 2023 avec les bureaux d'études ayant présenté les trois meilleures offres techniques et financières, et le recrutement d'un contrat de projet pour renforcer l'équipe au 1^{er} trimestre 2023, les travaux pourront débuter, avec une première année qui sera marquée par **l'établissement d'une politique servicielle au niveau des hubs (abords des gares et principales aires de covoiturage de la région)**, ainsi que le **démarrage de la concertation territoriale**.

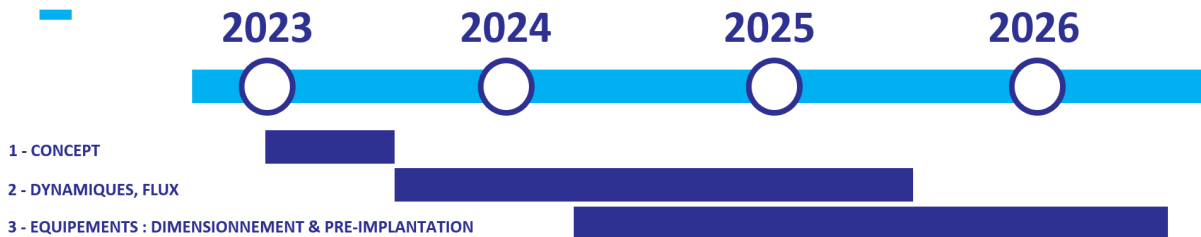
Parmi les attentes qui sont déjà remontées des membres et qui devraient être confirmées par cette concertation :

- Etudier l'insertion urbaine et territoriale des gares situées sur les corridors de déplacements du Grand Angoulême
- Hiérarchiser les PEM entre Dax et Bayonne, dont Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Proposer des dispositifs de gestion d'accès P+R sur les futurs PEM de Marmande et Libourne
- Réfléchir à une stratégie tarifaire P+R sur le PEM de Libourne
- Développer le serviciel autour du projet de RER Métropolitain bordelais
- Faire de la gare d'Aixe-sur-Vienne la porte d'entrée Sud-Ouest de Limoges Métropole
- Accompagner le développement du PEM de Ferrières d'Aunis sur l'axe de car express en cours d'étude

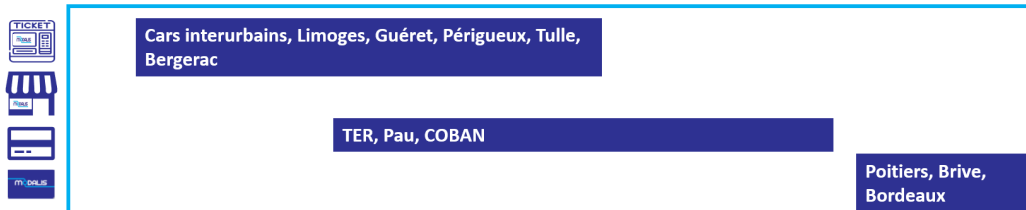
Les études 'hubs de mobilité' se dérouleront sur la période 2023-2026, en parallèle des premiers déploiements de la billettique mutualisée Modalis. A l'appui de ces **études à visée**

opérationnelle et pouvant renfermer **l'élaboration de dossiers d'expérimentation**, certains espaces pourront ainsi se voir se déployer sur cette même période des hubs multi-services.

Planning estimatif des études de hubs :



Analyses territoriales menées en parallèle des développements Maas, ainsi que des déploiements billettique prévus aux dates suivantes :



e. Vélo

L'expérimentation du service de VLS sur l'axe ferroviaire Royan – Angoulême sera lancée en juin 2023 pour une durée de 18 mois à 24 mois

Elle a pour objectif de créer un service « Vélo Modalis » en complément du train sur cet axe.

Intégré à l'application MODALIS, il doit permettre de combiner l'usage du vélo et du train.

160 vélos et 25 stations, dont 8 dans les gares, sont prévus dans l'expérimentation.



Visuel non définitif

Le groupe de travail sur le vélo proposera plusieurs sessions thématiques sur l'année 2023 en complément du projet d'expérimentation.

2. Le déploiement de la mobilité intégrée MODALIS

a. Le Compte unique

L'ambition du compte unique Modalis est de simplifier l'accès à la mobilité en Nouvelle-Aquitaine pour les usagers, en centralisant l'accès aux différentes fonctions (information, réservation, vente, SAV) et services de mobilité distribués par Modalis à l'avenir :

- A. Les réseaux de transport public des membres du syndicat, équipés en billettique Modalis (nativement) ou compatibles avec la carte Modalis (via une interface à développer)
- B. des réseaux de transport en commun complémentaires (ex : TGV)
- C. des services de mobilité : covoiturage, vélos en libre-service, parking relais, etc.

Un outil de gestion de la relation client sera adossé au compte unique afin de faciliter son administration par les exploitants des réseaux, notamment en termes de SAV.

Ce compte sera également accessible via le dispositif d'identification nationale France Connect, ce qui permettra de simplifier les démarches des usagers en l'enrichissant automatiquement de données fiables, dans le respect du RGPD.

Il pourra s'interfacer avec les comptes de mobilité ou citoyens locaux mis en œuvre par les membres du syndicat (ex : Bordeaux Métropole, La Rochelle, etc), afin de les enrichir.

De plus, il sera compatible avec le nouveau standard CMS défini par la Fabrique des Mobilités, ce qui facilitera son interopérabilité avec les comptes MaaS de Régions voisines, voire avec un futur compte MaaS national.

b. Données de Mobilités et Observatoire

En 2023, le développement du RMR deuxième génération se poursuivra avec l'intégration de nouvelles données théoriques (voies, parkings, vélos...), lorsqu'elles sont disponibles et les nouvelles données temps réel disponibles seront intégrées.

Les réflexions seront aussi élargies à d'autres outils permettant la création et l'exploitation des données liées au TAD d'une part et au temps réel et circonstanciel d'autres parts (SAEIV).

La charte de gouvernance de la donnée Modalis sera consolidée et élargie en adressant les autres types de données : accessibilité, parkings, vélos etc. Son objectif restera de garantir la qualité et la disponibilité de la donnée, de sa production à sa diffusion, au travers d'outils (RMR, manuels techniques, clauses pour DSP et autres marchés) et de règles communes.

L'Observatoire des mobilités sera élargi à l'analyse des données d'exploitation des réseaux détenant du temps réel (analyse des avances retards etc.) mais aussi à l'analyse des données d'usages provenant outils de mobilité intégrée Modalis, au fil de leur mise en service.

c. Le Maas Modalis

Le Maas Modalis couvre un périmètre plus large que le précédent calculateur avec des fonctions d'informations voyageurs plus performantes, le renouvellement des médias (site internet, applications et marques grises) mais aussi l'intégration de fonctionnalités liées à la vente et à la validation (e-boutique, m-ticket...) de titres de transport public ainsi que de services de mobilité (covoiturage, location de vélo, etc).

La mise en service de la version 0 couvrant uniquement les fonctions d'informations voyageurs a eu lieu en décembre 2022.

Sur l'année 2023, plusieurs versions successives seront déployées avec des fonctionnalités supplémentaires (e-boutique, plateforme de mise en relation covoiturage...) en mars, avril et juin 2023.

De plus, l'application Modalis intégrera le service de location de vélo prévu sur l'axe ferroviaire Royan – Angoulême en 2023 sous forme d'expérimentation, avant de s'élargir progressivement à d'autres services de mobilité, dans le cadre d'une démarche MaaS globale.

d. La billettique Modalis

L'année 2023 sera une année de pleine de défis

1. Finalisation de l'articulation architecturale et des flux de données entre les différents composants de la plateforme Modalis.
2. Déploiement de la billettique sur 8 réseaux routiers régionaux et à Grand Guéret
3. L'approvisionnement des équipements dans les temps, lié à la conjoncture économique et politique du monde, est un vrai défi
4. L'espoir d'agrandir l'équipe billettique avec le recrutement de 2 ressources supplémentaires afin de pouvoir gérer, dans des conditions raisonnables, la montée en charge de la plateforme billettique avec l'intégration des réseaux confirmés en Phase 1 & 2 et ceux qui se profilent déjà à l'horizon de la Phase 3
5. La réalisation des recettes et des tests permettant de partir en production de manière sereine, reste toujours une épreuve pleine de surprises

e. La stratégie tarifaire

Un poste de chef de projet tarifications multimodales a été créé en 2022, avec pour objectif de développer les réflexions liées à cette thématique.

Dès janvier, un groupe de travail sur la tarification sera organisé, avec pour objectif d'établir une feuille de route autour d'échanges portant sur :

- les communautés tarifaires de Bohême Centrale et du Canton de Vaud, leur fonctionnement ainsi que leur système de tarification ;
- les gammes tarifaires des réseaux régionaux et urbains de Nouvelle-Aquitaine ;
- les paramètres techniques à prendre en compte

Durant le premier trimestre 2023, lors d'un comité de pilotage ainsi que du comité syndical du mois de mars, seront présentés les points clés issus des échanges du groupe de travail.

Ainsi, des potentielles évolutions de profils ou tarifs seront définies avec les membres afin de tendre vers une simplification et une harmonisation des politiques tarifaires. Ce travail aura pour ambition de coordonner les offres et de simplifier l'expérience des usagers, dont les utilisateurs de Modalis.

Par la suite, ce projet pourra faire l'objet d'études commandées par Nouvelle-Aquitaine Mobilités. Cette étude se concentrera sur la définition du périmètre géographique d'une expérimentation qui devra mettre en œuvre le projet d'une gamme tarifaire simplifiée, unifiée et commune à l'ensemble du territoire, à l'image d'une communauté tarifaire.

Les caractéristiques attendues dans cette étude seront affinées à l'occasion d'un comité de pilotage durant le premier semestre de l'année.

GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La section d'investissement, estimée à ce jour 10,67 M€, sera financée comme suit :

- 0,97 M€ concernant un virement de la section de fonctionnement ;
- 2,50 M€ d'emprunt ;
- 1,11 M€ de dotations aux amortissements ;
- 1,77 M€ de subventions des biens communs ;
- 4,32 M€ de subventions d'équipements billettiques ;

Sont fléchées les dépenses suivantes en termes d'investissements :

- 2,23 M€ pour le projet de mobilité intégrée (RMR, SIM, MaaS, Intégrateur, M-Ticket) ;
- 3,15 M€ pour la billettique ;
- 4,32 M€ pour les équipements billettiques ;
- 0,12 M€ pour le versement de la part Région Nouvelle-Aquitaine concernant la subvention FEDER des PO 2014-2020 pour le SIM et le RMR ;

- 0,07 M€ pour l'achat des matériels de bureau, matériels informatiques et de téléphonie nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte ;
- 0,78 M€ de reprise annuelle au compte de résultat des subventions d'équipements reçues.

La section de fonctionnement, évaluée à 7,13 M€, sera financée comme suit :

- 2,83 M€ de cotisations des 33 membres ;
- 0,25 M€ par les contributions spécifiques liées aux études de Cars Express et de covoiturabilité ;
- 0,33 M€ de subventions pour la gestion du projet billettique, exclusivement par les Membres concernés ;
- 0,10 M€ de subvention pour l'expérimentation Vélos Libre-Service entre Royan et Angoulême par les Membres concernés ;
- 0,72 M€ de subvention ELENA pour les études hubs et covoiturage ;
- 0,06 M€ de subventionnement d'occupation du plateau commun pour la mise en œuvre du RER Métropolitain ;
- 0,78 M€ de reprise annuelle au compte de résultat des subventions d'équipements reçues.
- 0,56 M€ de convention de financement de Créon <> Bordeaux.

Le résultat de fonctionnement reporté, estimé à 1,5 M€, sera affecté au budget primitif 2023 pour permettre un équilibre des dépenses de fonctionnement jusqu'à 2025.

Il est proposé d'orienter prioritairement les crédits de fonctionnement à hauteur de 7,13 M€ vers les actions et projets suivants :

- 0,94 M€ pour le fonctionnement et la maintenance du MaaS, du M-Ticket, de l'intégrateur et de la billettique ;
- 1,03 M€ pour les études de Car express, Covoiturage et Commissions Locales de Mobilité)
- 0,10 M€ pour l'expérimentation des Vélos Libre-Service ;
- 0,56 M€ pour la convention de financement de Créon <> Bordeaux ;

- 0,99 M€ pour les études du schéma multimodale, hubs de mobilité, assistances juridiques, commande publique, communication et autres prestations intellectuelles ;
- 1,10 M€ pour les charges de personnel ;
- 0,16 M€ pour les charges de gestion ;
- 0,17 M€ pour la location et les charges des locaux compensées ;
- 0,97 M€ concernant un virement à la section d'investissement ;
- 1,11 M€ pour les dotations aux amortissements ;

PROSPECTIVE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE POUR 2023

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations incorporelles (dont 0.2 M€ d'RMR + 0.9 M€ Intégrateur + 0.9 M€ MaaS + 0.2 M€ M-Ticket + 3.2 M€ Billettique)	5 383 972 €	Subventions d'investissement reçues (dont 4,31 M€ d'équipements billettiques)	6 089 994 €
Immobilisations corporelles (dont 4,31 M€ d'équipements billettiques)	4 389 054 €		
Subventions d'équipements versées	120 500 €	Virement de la section de fonctionnement	970 587 €
Reprise annuelle au compte de résultat des subventions d'équipements reçues	779 010 €	Amortissements	1 111 955 €
Total	10 672 536 €	Total	10 672 536 €

BUDGETAIRE 2023

23 janvier 2023

Délibération 2023_001

Annexe

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Contrats de prestations de services	943 498 €	Cotisation Région Nouvelle-Aquitaine	1 350 000 €
Etudes Cars express, covoiturage et VLS	1 127 700 €		
Honoraires Schéma multimodal, hubs et communication	995 360 €	Cotisations AOM + CDC + Département	1 479 500 €
Charges de personnel	1 100 000 €		
Virement à la section d'investissement	970 587 €	Résultat de fonctionnement reporté	1 500 000 €
Autres charges à caractère général et exceptionnelles	91 830 €	Subventions Elena et Etat	846 500 €
Autres charges de gestion courante	12 050 €	Subventions Billettique	332 069 €
Charges Financières	50 000 €	Subventions (Etudes Corridors Cars express + Vélo Libre-Service)	224 508 €
Dotations aux amortissements	1 111 955 €	Participations Plateau Commun	60 000 €
Locations et charges immobilières	168 607 €	Reprise annuelle au compte de résultat des subventions d'équipements reçues	779 010 M€
Convention de financement Créon BX	560 000 €	Convention de financement Créon BX	560 000 €
Total	7 131 587 €	Total	7 131 587 €

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le



ID : 033-200081735-20230123-DELIB_2023_001-DE